



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Lettre ouverte

Bagnolet, le 25 janvier 2013

Monsieur Philippe MANGIN
Président de Coop de France
43 Rue Sedaine - CS 91115
75538 PARIS Cedex 11

Monsieur le Président,
Cher collègue,

Vous représentez, par votre mandat de Président de Coop de France, l'ensemble des paysans adhérents des coopératives.

La façon dont se déroule la campagne électorale pour les élections Chambres d'agriculture m'amène à vous interpeller.

En effet, dans de nombreux départements, les élus qui représenteront les coopératives dans le collège "coopération-mutualité" s'affichent comme étant élus au titre d'une organisation syndicale. C'est une confusion totale sur la nature des mandats qui sont confiés au titre de la représentation des adhérents de coopératives. Il est anormal que cette représentation puisse être interprétée par les adhérents comme étant guidée par un choix syndical. Qui plus est, ce mélange des genres ne rend pas service à la coopération dans son ensemble.

Il vous appartient de veiller à ce que tous paysans puissent voir leurs intérêts de producteurs défendus, indépendamment des choix syndicaux qu'ils peuvent faire par ailleurs.

Je compte sur votre vigilance pour que ce genre de confusion soit levée et que l'indépendance des organismes économiques coopératifs puisse être respectée.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher collègue, à l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Philippe Collin,
Porte-parole.